

INFORMATIONS COVID-19

Afin que la rentrée universitaire se déroule dans les meilleures conditions dans le contexte sanitaire actuel et que l'ensemble des activités d'enseignement puisse se dérouler durablement en présentiel, les gestes barrières doivent continuer à être appliqués. Le port du masque de protection conforme à la réglementation en vigueur reste obligatoire en espace clos, excepté dans un bureau occupé individuellement. Les étudiants ayant des difficultés à se procurer un masque sont invités à se rapprocher de la scolarité qui pourra leur mettre à disposition un masque réutilisable.

CONDUITE A TENIR FACE A UN CAS DE CONTAMINATION OU A UN CLUSTER.

Ce sont désormais les Caisses primaires d'assurance maladie (CPAM) qui mettent en oeuvre le contact tracing, en lien avec l'Agence régionale de santé (ARS). Afin de faciliter l'organisation du tracing et la détermination de son périmètre, les étudiants et les personnels qui le souhaitent peuvent faire connaître leur statut vaccinal à l'établissement. Les étudiants et personnels dont le schéma vaccinal est complet ne sont pas considérés comme cas contacts à risque et ne sont pas concernés par les mesures d'isolement. En cas de non vaccination ou de schéma vaccinal incomplet, les étudiants et les personnels Covid+ doivent se mettre en isolement pour sept jours et faire connaître leur situation à l'établissement via la procédure en vigueur rappelée sur le site internet. Les étudiants et personnels cas contacts à risque doivent également se mettre à l'isolement.

SITES INTERNET DE REFERENCE.

Les sites internet suivants peuvent être utilement consultés pour toute information complémentaire :

<https://www.univ-pau.fr/fr/covid-19.htm>

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

<https://covidtracker.fr>

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs>